

Réunions d'information

Mardi 28 septembre 2010 à 17 h à l'IFTS.

Mardi 9 novembre 2010 à 17 h à l'IFTS.

Préparation à la sélection

Trois modules de préparation à la sélection sont organisés par l'IFTS d'octobre 2010 à février 2011.

www.ifts-asso.com

Tarif

PROMOTION 2011 / 2013

Tarifs pour l'inscription

150 euros pour l'oral et 300 euros pour l'écrit et l'oral. L'épreuve écrite pour la sélection, fixée par UNAFORIS, aura lieu le 18 mars 2011. Quant à l'épreuve orale, elle sera organisée par l'IRTS de Lorraine et la date sera fixée en inter-région Grand-Est et sera communiquée sur notre site, lorsqu'elle sera connue.

Le dossier d'inscription doit être demandé par courrier à l'Institut et déposé avant le 30 janvier 2011, minuit (voir bulletin joint).

Tarifs pour la formation

- Formation de 700 h théoriques 16063 euros
Dont démarche qualité 382 euros
(Soit 15681 euros nets)
- DC 1 – 3212 euros
- DC 2 – 4087 euros
- DC 3 – 3212 euros
- DC 4 – 5170 euros dont inscription au Master ESE
- Au-delà de l'inscription à 2 domaines de compétences, les 382 euros pour la démarche qualité sont à rajouter à l'inscription et aux frais de formation.

ifts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

3 avenue Victor-Hugo
BP 165
38432 Échirolles cedex
Tél. 04 76 09 02 08
Fax 04 76 09 99 77
iftsinfo@ifts-asso.com
www.ifts-asso.com

ifts

RENTRÉE JUIN 2011

Formation de DIRECTEUR d'ÉTABLISSEMENT ou de SERVICE d'INTERVENTION SOCIALE

Formation qualifiante,
niveau I Master 2, donnant lieu
au Certificat d'Aptitude
aux Fonctions de Directeur
d'Établissement ou de
Service d'Intervention Sociale

Formation encadrée par
l'École des Hautes Études en
Santé Publique (EHESP)

Formation proposée en
articulation avec le Master 2
« *Management des politiques
sociales et sanitaires* »
de l'UFR Economie Stratégies
Entreprises de l'Université
Pierre Mendès-France avec
possibilité de valider le Master.

upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

ese
Economie Stratégies Entreprise

Métier

Au fait des orientations européennes, maîtrisant le contexte et les perspectives des politiques publiques, fer de lance des choix associatifs, le directeur se doit d'avoir une vue d'ensemble, la plus ajustée possible, sur les enjeux, les perspectives et les prospectives, dans un contexte social en continu mouvement. Il doit impulser le diagnostic, encadrer l'analyse et valider les préconisations d'évolution de la prise en charge, au plus proche des usagers. Il a le devoir d'équilibrer la tension institutionnelle constante entre gestion-organisation et développement-évolution, entre décision et compromis, entre technique et politique, entre interne et externe, pour résumer : entretenir le fragile fil rouge entre continuité et rupture.

L'institution constitue aussi une part de tension entre la commande publique et politique et l'accompagnement au plus près de l'usager. Cette tension génère parfois des paradoxes entre prescription et action. Dans ce cadre, le directeur impulse une dynamique institutionnelle à même de réduire ces tensions. Dans le même esprit, le directeur est le représentant désigné par le conseil d'administration, qui se doit de mettre en œuvre le projet politique associatif, en tenant compte de la commande publique, des équipes professionnelles et de la prise en charge de l'usager.

De fait, l'institution en milieu social et médico-social est aujourd'hui un collectif dynamique et en mouvement, dans lequel le directeur accompagne la production d'intelligence collective. Par un management participatif et inductif (confiant à chacun sa part de responsabilité, de réflexion et de proposition au regard de ses compétences), par une réflexion et une action collectives, par la constitution d'une équipe de direction ayant réelle délégation, le directeur est en capacité de mobiliser chaque membre de l'institution vers une pro-activité de plus en plus essentielle.

Formation

L'accès à la formation, les conditions de formation et l'obtention du CAFDES sont réglementés par :

- Le décret du 19 avril 2007
- L'arrêté du 5 juin 2007
- La circulaire DGAS/SD4A/2007/310

(voir pour plus de détails notre site : www.ifts-asso.com à la rubrique *Formations supérieures*)

Formation par alternance sur 30 mois de 700 heures de cours (pour les candidats non-dispensés ou non-allégés) et 175 ou 510 heures de formation pratique (allègement d'office à 175 heures pour les professionnels en poste de directeur ou en situation d'emploi dans le champ social et médico-social)

Soit 18 à 19 semaines de regroupements de 5 jours à l'IFTS répartis sur 24 mois, plus des temps plus ponctuels et individualisés sur les 6 mois restants.

La formation pratique sera située plus particulièrement sur les 24 premiers mois.

Les dispenses sont réglementées par les articles 6, 7 et 8 de l'arrêté du 05 juin 2007 (plus particulièrement CAFERUIS, DSTS, DEIS). Les possibilités d'allègement sur la formation théorique seront étudiées au cas par cas par la direction de l'IFTS et soumise pour accord à l'EHESP. Les allègements sur la formation pratique sont réglementés par l'article 6 de l'arrêté du 05 juin 2007. Les formations post-VAE sont possibles (fournir les attestations d'obtention des DC par VAE)

Contact : Élisabeth THOMASSET,
Coordinatrice CAFDES
e.thomasset@ifts-asso.com

Contenu de la formation

- DF 1 – Élaboration et conduite stratégique de projets d'établissement ou de service (154 h théoriques et 85 ou 240 heures pratiques selon allègement)
- DF 2 – Management et gestion des ressources humaines (196 h théoriques)
- DF 3 – Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service (154 h théoriques)
- DF 4 – Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire (196 h théoriques et 90 ou 270 h pratiques selon allègement)

Diplôme

Seul diplôme du champ social et médico-social déjà soumis aux crédits universitaires européens, conformément au *Processus de Bologne*, ayant pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Les ECTS (European Credit Transfer System) sont issus de la réforme universitaire ayant donné lieu au système LMD (licence, master, doctorat qui deviennent les seuls diplômes universitaires).

TOTAL ECTS = 120

- DC 1 – 39 ECTS
3 contrôles continus et une épreuve organisée à l'EHESP (mémoire en fin de formation)
- DC 2 – 27 ECTS
2 contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (étude de cas de management et gestion des ressources humaines)
- DC 3 – 18 ECTS
2 contrôles continus et une épreuve organisée régionalement (épreuve écrite en gestion économique et financière)
- DC 4 – 36 ECTS
4 contrôles continus (dont une épreuve en anglais) et une épreuve organisée en centre de formation (note d'aide à la décision).